

**Objet : Election de la Présidente du conseil d'administration de la Régie EIVP**

Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2026

Délibération affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20260601-DCA2026008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026

**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) et approbation de ses statuts ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris 7 des 19 et 20 mai 2014 et de 19, 20, 21 et 22 mai 2026 portant désignation des membres du Conseil d'administration de la régie EIVP,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2221-1 à 2221-10 et R 2221-1 à 2221-62 relatifs aux régies municipales ;

Vu les statuts de la Régie EIVP et notamment leur article 5, ;

Sur proposition du Président de séance, M. Luc Lebon, désigné parmi les membres du Conseil, il est organisé le scrutin en vue de l'élection du Président du Conseil d'administration

A l'issue de celui-ci, le Conseil,

**Délibère**

**Article unique :** Mme Mélody Tonolli est élue Présidente du Conseil d'administration.

